



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale  
3 octobre 2002

Original: français

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 2<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 30 septembre 2002, à 10 heures

*Président* : M. Fernandez ..... (Honduras)

## Sommaire

Débat général

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61008 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

1. **Le Président** annonce que le Président de l'Assemblée générale a demandé à tous les présidents des grandes commissions de veiller à ce que la négociation des projets de résolution n'entraîne pas l'établissement de rapports qui feraient double emploi, répondant en cela à l'appel lancé aux États Membres par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387) pour rationaliser les rapports. Le Président compte donc sur la coopération de toutes les délégations sur cette question qui, on le sait, a une incidence sur la situation financière de l'Organisation.

### Débat général

2. **M. Desai** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) indique que l'évolution de l'économie mondiale ne correspond pas aux prévisions faites il y a un an. Si l'on note l'amorce d'une reprise dans les pays industrialisés, il ne faut cependant pas oublier la forte baisse de la demande intérieure au Japon et aux États-Unis et la crise financière qui a frappé l'Amérique Latine, où les perspectives de croissance sont fortement compromises. Les prévisions de croissance de l'économie mondiale sont donc révisées à la baisse pour 2002 et même pour 2003. Il faut y voir trois raisons : premièrement, la situation géopolitique dans certaines régions pourrait avoir des conséquences sur l'économie de tous les pays et particulièrement des pays en développement; deuxièmement, on ne connaît pas encore toutes les conséquences de la chute des marchés boursiers, et la consommation intérieure pourrait fortement baisser; troisièmement, il existe toujours d'importants déséquilibres commerciaux, les systèmes financiers et bancaires de nombreux pays sont fragiles et les problèmes de dette et de budget persistent dans les pays en développement. Il ne faut pas non plus oublier le nombre élevé de graves catastrophes naturelles qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée et dont les effets ont affecté l'économie de certains pays.

3. Après les événements du 11 septembre 2001, nombreux sont ceux qui craignaient que la communauté internationale, trop occupée à lutter contre le terrorisme, n'eût pas de temps à consacrer aux problèmes de développement. Mais les conférences prévues ont néanmoins eu lieu et ont donné des

résultats, même s'il reste beaucoup à faire. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey (Mexique), le Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud), et d'autres événements encore ont donné naissance à ce que l'on appelle déjà un « nouveau multilatéralisme ». On faisait naguère une distinction entre le système normatif multilatéral, ensemble de règles de fonctionnement du commerce et du financement examinées hors du cadre de l'ONU au sens strict, et la coopération internationale pour le développement, instrument d'une action de fond, domaine par excellence de compétence de l'ONU. Or, cette distinction semble aujourd'hui assez floue car la coopération internationale pour le développement obéit de plus en plus à certaines règles formelles.

4. Les conférences des Nations Unies de ces 10 dernières années avaient également pour but d'orienter le système multilatéral du commerce et du financement. Les cycles de négociations commerciales internationales ne doivent plus seulement être considérés comme un moyen de fixer des règles de la libéralisation des échanges, ils ont aussi un rôle à jouer dans la promotion du développement et la réduction des disparités entre les pays. Les Conférences de Doha et de Monterrey, en particulier, ont accentué la convergence entre le système multilatéral et la coopération internationale pour le développement. Lors de la Conférence de Monterrey, on a cherché à changer l'interprétation du système financier mondial. Il y a quatre ans, on considérait que la coordination des politiques macroéconomiques relevait uniquement des institutions financières internationales et de l'OMC. Il y a trois ans encore, il ne paraissait guère possible d'organiser une grande conférence sur le financement du développement sous les auspices de l'ONU à laquelle participeraient des chefs d'État et de gouvernement, et pourtant l'on reconnaît aujourd'hui que l'ONU est un élément essentiel du processus de coordination des politiques macroéconomiques. L'enjeu de la Deuxième Commission est de déterminer comment donner suite à la Conférence de Monterrey, qui a défini un mandat pour l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Au vu des résultats de la Conférence, il serait peut-être bon d'examiner ces questions globalement et d'intégrer les préoccupations de développement aux politiques financières.

5. Le Sommet de Johannesburg est assez différent, puisqu'il devait porter surtout sur la mise en oeuvre de décisions déjà prises. On a déjà pris des initiatives concernant les modes de consommation et de production durables. Dans ce domaine, Johannesburg va beaucoup plus loin qu'Action 21, car il s'agit d'un programme sur 10 ans relatif aux modes de consommation viables à terme, et touchant de nombreux domaines tels que l'énergie, la diversité biologique, etc. Les travaux sur le développement durable ne consistent pas simplement à élaborer des politiques pour les pays en développement, mais aussi des cadres de politiques sur la façon dont les pays plus riches mettent en oeuvre le développement. La réelle contribution de Johannesburg a sans doute été de préciser les objectifs et les calendriers.

6. Les initiatives de programme annoncées par l'ONU s'inscrivent souvent dans des projets de partenariat. Les partenariats sont nés tout d'abord de l'idée d'exploiter le dynamisme et l'innovation dont faisaient preuve les projets locaux de développement durable. Ils sont également nés de la nécessité d'associer pays donateurs et pays bénéficiaires au moment de l'élaboration des projets et non plus une fois que l'argent est versé. Aucun partenariat ne peut remplacer les programmes d'action décidés au plan intergouvernemental, mais ils sont cependant un complément important dans l'exécution des projets. Les cadres de politique définis par l'ONU ne doivent pas seulement influencer l'action des pouvoirs publics, mais aussi celle de tous les intervenants qui ont un effet sur le développement durable.

7. Au cours des 10 dernières années, l'action de l'ONU dans les domaines économique et social est devenue plus crédible et plus visible, car l'Organisation a fait participer la société civile aux conférences portant sur ces thèmes. De ce fait, la société civile internationale a joué un rôle essentiel dans l'orientation des travaux de l'Organisation et, notamment, dans l'adoption d'Action 21. Les relations internationales sont plus complexes aujourd'hui car elles sont influencées par cette même société civile.

8. Les prochaines conférences de l'ONU devront mettre l'accent sur l'application des décisions déjà prises, même si les conférences passées n'ont pas permis d'obtenir un consensus sur un certain nombre de questions, et notamment celle de la mondialisation et des nouvelles technologies et de leur transfert. Il est également nécessaire de suivre et d'examiner

l'application des résultats de toutes les conférences aux niveaux local et international afin de garantir la cohérence des politiques. Par ailleurs, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur la réforme de l'Organisation (A/57/387), il est important de réduire le nombre de rapports et de réunions dans le cadre de ce processus de suivi et d'examen, notamment, car les ressources de l'Organisation sont limitées.

9. **M. Vallenilla** (Venezuela, au nom du Groupe des 77 et de la Chine) tente lui aussi de définir le contexte actuel. L'année a été marquée par des engagements pris dans la construction d'une nouvelle ère. Après les objectifs du Millénaire en matière de développement, énoncés dans la Déclaration du Millénaire en 2000, les deux conférences majeures de Monterrey et de Johannesburg symbolisent l'espoir du Groupe des 77 de voir naître un nouvel ordre économique. En effet, si les engagements pris sont honorés et si l'Assemblée générale, aujourd'hui et à l'avenir, y apporte son soutien, il est possible de renforcer la coopération internationale et de transformer les relations économiques internationales.

10. La conjoncture est peu favorable. Les difficultés économiques que les pays développés doivent surmonter mettent les pays en développement dans une situation encore plus précaire. Il faut donc trouver des moyens novateurs de canaliser des ressources et des technologies en faveur du développement. Ce défi majeur doit être relevé si l'on ne veut pas donner aux écarts actuels un caractère définitif et compromettre la crédibilité du système multilatéral. Le Groupe des 77 engage donc les pays développés à adopter des politiques économiques qui favorisent la reprise de la croissance économique et garantissent une plus grande stabilité mondiale et à réaffirmer leur volonté politique d'agir pour le développement.

11. La mondialisation a donné à ces problèmes une autre dimension : des voies nouvelles se sont ouvertes, mais la répartition des avantages de la mondialisation est inégale. Si les pays développés n'agissent pas pour inverser cette tendance, les problèmes des pays en développement vont s'aggraver et se perpétuer. Le Groupe des 77 demande donc à la communauté internationale de rendre l'ordre économique international plus équitable en permettant aux pays en développement de participer aux prises de décisions et de profiter de la mondialisation.

12. Le commerce est un des moteurs du développement. Il importe donc de modifier le système commercial mondial afin que les besoins et les intérêts des pays en développement deviennent des priorités à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OMC doit jouer un rôle plus grand dans le développement de la croissance et faire en sorte que tous les pays, mais surtout les pays en développement, recueillent les bienfaits de la croissance. Pour cela, il faut élargir l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés et supprimer l'utilisation protectionniste des mesures antidumping et compensatoires. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à sa quatrième session (Doha) avait fait naître des espoirs dans ce domaine, mais les progrès accomplis à ce jour demeurent insuffisants.

13. La Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) est la réalisation de l'objectif qui consistait à rapprocher les institutions de Bretton Woods et l'Organisation des Nations Unies et à aborder la question du développement de façon globale afin d'en faire une priorité mondiale. Le fait qu'elle se soit tenue est donc un succès en soi. Cependant, la Conférence ne marque que le début d'un processus visant à accélérer et faciliter les apports de capitaux aux pays en développement et à améliorer le financement du développement durable.

14. Le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg) est né de la constatation par la communauté internationale que les objectifs énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) n'avaient pas été mis en oeuvre. Il a été marqué par l'adoption d'un plan de mise en oeuvre. L'adoption de ce plan montre combien il importe de renforcer la coopération internationale afin de changer les modes de production et de consommation, d'adopter une gestion intégrée des ressources naturelles et de réaffirmer les objectifs énoncés dans l'Action 21. L'Assemblée générale devra appliquer les conclusions du Sommet. Le Groupe des 77 lance donc un appel à la communauté internationale pour qu'elle agisse en faveur de la mise en oeuvre du Plan d'action. La reconnaissance du principe des responsabilités communes mais différenciées, la création du Fonds mondial de solidarité pour l'élimination de la pauvreté et la reconnaissance du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) comme mécanisme de financement de la Convention des

Nations Unies sur la lutte contre la désertification sont autant d'exemples d'actions précises qui, pour être suivies d'effets, exigent une volonté politique et l'application de mesures concrètes.

15. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) constitue une étape majeure pour tout un continent en développement. Il a besoin de toute la coopération et de tout l'appui de la communauté internationale. Le Groupe des 77 approuve donc la création du Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et demande instamment à la communauté internationale d'aider à appliquer le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de la Déclaration de Bruxelles (A/CONF.191/12).

16. Le Sommet mondial de la société de l'information (prévu en décembre 2003) traitera de multiples questions ayant trait à l'information et la communication. Le Groupe des 77 espère qu'il sera l'occasion d'adopter une déclaration de principes et un plan d'action visant à favoriser un développement effectif de la société de l'information et à contribuer à réduire la fracture numérique.

17. L'Assemblée générale doit relever ce défi majeur qui consiste à mettre en oeuvre tous les engagements pris par les Nations Unies dans le domaine économique et social. Des Nations Unies dépendent en effet la reconnaissance de la diplomatie multilatérale comme instrument essentiel du développement économique, social et environnemental et la preuve indiscutable de la solidarité internationale au nom d'un monde meilleur.

18. **Mme Løj** (Danemark, au nom de l'Union européenne) indique que les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et les pays associés – Chypre, Malte et Turquie, ainsi que l'Islande, membre de l'AELE, s'associent à sa déclaration.

19. L'année a été marquée par le succès de la Conférence ministérielle de l'OMC (Doha) et les Conférences de Monterrey et Johannesburg, qui ont toutes deux porté sur des questions qui sont au centre des travaux de la Deuxième Commission – développement durable, élimination de la pauvreté et

croissance économique soutenue. C'est aussi l'année de la mise en place d'un nouveau partenariat pour le développement durable dans lequel la Deuxième Commission doit jouer son rôle et contribuer à faire en sorte que la mondialisation soit ouverte à tous et équitable.

20. L'Union européenne estime que la Déclaration du Millénaire constitue le principal cadre d'action des Nations Unies en matière économique et sociale. La Déclaration du Millénaire et le Sommet de Johannesburg fixent des objectifs concrets et mesurables dans les domaines économique, social et environnemental. Leur mise en oeuvre ne peut pas attendre. L'Organisation des Nations Unies doit ouvrir la voie, de concert avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC, notamment.

21. La Deuxième Commission doit faire valoir sa raison d'être et se montrer efficace dans la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des conclusions de Monterrey et Johannesburg. L'Union européenne salue à ce titre l'initiative prise par le Secrétaire général en vue de renforcer l'Organisation – présentée dans son récent rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387). Les actions menées par le Secrétariat doivent toutefois être relayées par des efforts du côté intergouvernemental, à l'Assemblée générale et dans les Deuxième et Troisième Commissions. La Deuxième Commission doit rédiger des résolutions précises dans les domaines dont elle s'occupe et revoir ses méthodes de travail, afin de mieux appliquer les conclusions des conférences, en évitant les doubles emplois.

22. La Deuxième Commission doit tout d'abord se concentrer sur la cohérence des politiques et l'appui aux efforts de mise en oeuvre au niveau national, grâce, entre autres, aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, aux stratégies nationales de développement, aux bilans communs de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. À cet égard, elle réaffirme son appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

23. La Deuxième Commission a aussi pour tâche de garantir le suivi coordonné et intégré des conférences. L'Union européenne estime que la Commission doit consacrer du temps à trouver les moyens d'assurer un suivi cohérent des conférences de Monterrey et

Johannesburg et les autres grandes conférences de l'ONU. Les objectifs sont là, mais il reste à les appliquer aux travaux de l'Assemblée générale en tenant compte des structures existantes.

24. Il convient par ailleurs de renforcer le rôle de l'Assemblée générale en coopération avec le Conseil économique et social dans le suivi des conférences et de la Déclaration du Millénaire, et ce dans le nouvel esprit de partenariat avec les parties prenantes que sont notamment la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'OMC. Il faut prêter attention aux préparatifs du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale auquel seront conviés des représentants du secteur privé et de la société civile.

25. L'Union européenne a exprimé à maintes reprises son appui à l'ordre du jour des Nations Unies pour le développement durable et aux actions menées dans ce sens. Elle espère que les travaux de la Commission montreront combien elle est résolue à poursuivre sur le chemin qu'elle a choisi à juste titre l'an dernier.

26. **M. Zinser** (Mexique) affirme que la mise en oeuvre du nouvel ordre du jour pour le développement durable doit pouvoir se mesurer par des résultats concrets, avec l'obligation de rendre des comptes aux peuples du monde. À cette fin, il est indispensable d'établir des indicateurs de résultats qui permettront de mesurer les progrès accomplis, de recenser les difficultés rencontrées et de déterminer ce qui doit être fait afin de combler les lacunes.

27. Le Mexique considère que le dialogue politique de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'OMC (avril 2002) devrait tenir compte de cette priorité.

28. À Monterrey, la communauté internationale a montré qu'elle souhaitait aborder les principaux thèmes du financement du développement sous un angle nouveau, moyennant une cohérence maximale dans des actions concertées. Le Consensus de Monterrey doit servir de guide pour mettre en place un type d'ordre économique mondial afin que la mondialisation profite à tous et d'atteindre les objectifs de développement à l'échelle mondiale.

29. Une première étape a été franchie dans la mise en place – difficile, mais incontournable – d'un grand partenariat mondial pour financer le développement, dans lequel les Nations Unies devraient jouer un rôle capital en accordant la priorité au développement et à

la lutte contre la pauvreté, dans le cadre d'une coopération accrue avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et les organisations régionales et internationales compétentes.

30. Il faut moderniser les institutions et les mécanismes multilatéraux afin qu'ils soient en mesure de répondre aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle et de corriger les profondes inégalités entre des économies de différents niveaux de développement. Pour cela, il importe d'augmenter la participation des pays en développement aux décisions. La Conférence ministérielle de l'OMC, que le Mexique aura l'honneur d'accueillir, sera l'occasion idéale de prendre des mesures contre les menaces protectionnistes et de concrétiser la priorité que la communauté internationale dit vouloir accorder au développement.

31. Une des priorités de la Deuxième Commission dans ses travaux est d'assurer le suivi du Consensus de Monterrey sur deux fronts : relance du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale et amélioration des méthodes de travail de la Commission. Le Mexique propose de réunir dans une seule résolution de nature plus politique les différentes résolutions de la Deuxième Commission portant sur des thèmes qui figuraient déjà à l'ordre du jour de Monterrey.

32. La Deuxième Commission devra aussi exprimer avec détermination la volonté d'honorer les engagements pris au Sommet de Johannesburg, selon le principe des responsabilités communes mais différenciées, en accordant toute l'attention nécessaire aux questions suivantes, entre autres priorités :

a) Conservation de la diversité biologique, partage juste et équitable des avantages qui découlent de l'utilisation des ressources génétiques;

b) Gestion durable des ressources en eau et des sources d'énergie;

c) Réduction de la vulnérabilité mondiale face aux changements climatiques, par l'intermédiaire d'un appui résolu au Protocole de Kyoto;

d) Formulation d'une stratégie complète de prévention et de lutte contre les catastrophes naturelles.

33. Le Mexique est favorable au multilatéralisme décrit par le Secrétaire général dans son récent rapport (A/57/387) et il est prêt à faire de son mieux pour participer à la mise en place d'un partenariat qui garantira la pleine mise en oeuvre des engagements

pris dans la Déclaration du Millénaire, à Doha, à Monterrey et à Johannesburg.

34. **Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud) dit que l'année écoulée a été marquée par deux manifestations internationales particulièrement importantes pour le développement, à savoir la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et le Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg. Les textes issus de ces manifestations, le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et le Plan de mise en oeuvre, sont le reflet des objectifs convenus par la communauté internationale lors des grandes conférences internationales tenues dans les années 90 et du Sommet du Millénaire. Il est essentiel de veiller à ce que ces objectifs soient atteints et la Déclaration de Johannesburg et le Plan de mise en oeuvre sont un nouvel engagement à cet égard. Le Sommet de Johannesburg a été l'occasion de réaffirmer que l'élimination de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production et la gestion des ressources naturelles étaient des éléments centraux du développement durable. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg fixe de nouveaux objectifs dans des domaines indispensables pour l'élimination de la pauvreté, comme l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'énergie, les établissements humains, ou encore l'assainissement, l'agriculture et la pêche. Autres décisions importantes, la mise en place d'un Fonds mondial de solidarité et la négociation d'un nouveau régime international sur la biodiversité. Les participants ont conclu que le développement durable ne saurait devenir une réalité sans un renforcement des capacités, le transfert de technologies, l'apport de ressources financières et la modification des termes du commerce international. Le Sommet a également montré l'importance de la collaboration entre les gouvernements et les grands groupes et il sera important de concrétiser les diverses initiatives de partenariat annoncées à Johannesburg.

35. La Commission examinera également le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, et devrait par exemple relancer le dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement. Ce faisant, elle devra veiller à ne pas perdre de vue les événements récents dans la sphère économique mondiale et leurs répercussions sur le financement du développement. Par ailleurs, la Conférence

ministérielle de l'OMC à Doha a reconnu qu'il était important de placer les besoins des pays en développement au centre du système commercial multilatéral. L'application des textes adoptés à Doha devra être équilibrée et tenir compte des préoccupations des pays en développement.

36. L'année écoulée a également été marquée par la création de l'Union africaine et par l'élaboration du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un programme de régénération socioéconomique du continent qui remplacera le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 comme cadre des politiques de développement en Afrique. La délégation sud-africaine est toutefois consciente du fait que la pauvreté et le sous-développement ne sont pas l'apanage de l'Afrique, et elle est prête à faire preuve de solidarité et à apporter l'appui nécessaire aux autres pays en développement. Enfin, s'agissant des préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information qui figurent à l'ordre du jour de la Commission, la délégation sud-africaine estime que le Sommet devra tenir compte des principales préoccupations des pays en développement en matière de téléinformatique.

37. **M. Slade** (Samoa), prenant la parole au nom des 37 États membres de l'Alliance des petits États insulaires qui sont membres de l'Organisation des Nations Unies, expose la position du groupe de pays qu'il représente, qui sont tous des pays en développement. L'année écoulée a été particulièrement importante sur le plan international dans la perspective des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, entre l'adoption du Consensus de Monterrey en mars et l'élaboration en septembre à Johannesburg d'un plan de mise en oeuvre en vue du développement durable dans chaque pays. L'un des principaux objectifs est de réduire de moitié l'extrême pauvreté avant 2015, car plus de la moitié de la population mondiale survit avec moins de 2 dollars par jours. Pour ce faire, on peut dégager quatre grands axes : il convient d'accroître l'aide apportée et de la rendre plus efficace; les pays développés doivent à nouveau s'engager à réduire les obstacles commerciaux; les apports de capitaux doivent parvenir aux marchés émergents; et les pays en développement, en particulier les petits États insulaires, doivent pouvoir se faire entendre dans les institutions financières mondiales.

38. Les engagements politiques et les orientations découlant d'Action 21 et du Programme d'action de la Barbade (A/CONF.167/9) ont servi de référence pour mesurer les progrès accomplis au cours des 10 dernières années. Le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, issu du Sommet mondial pour le développement durable, vise à concrétiser les accords de Rio au niveau mondial. Sa caractéristique principale est la définition de la mise en oeuvre en termes de régions spécifiques et de domaines à caractéristiques communes. Il existe par exemple un plan distinct pour l'Afrique avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, alors que le chapitre VII est consacré au développement durable des petits États insulaires en développement.

39. Le chapitre VII insiste sur l'importance du Programme d'action de la Barbade et prévoit un examen général et complet en 2004 de la mise en oeuvre du Programme, à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence de la Barbade, et recommande à l'Assemblée générale d'envisager à la cinquante-septième session la convocation d'une réunion internationale consacrée au développement durable des petits États insulaires en développement. Le Programme d'action de la Barbade a été le premier exemple mondial d'application pratique d'Action 21; il est consacré à un groupe de pays particulièrement vulnérables sur le plan écologique et économique. Les priorités recensées demeurent valables, voire plus pressantes que jamais, notamment du fait de la détérioration de l'environnement mondial, aggravée par l'urbanisation, la pression démographique, la pauvreté et des problèmes de gouvernance dans les pays en développement. Par ailleurs, les changements climatiques, problème qui touche directement l'existence même de quelques pays insulaires, sont gravement sous-estimés par la communauté internationale. Des mesures d'adaptation sont nécessaires pour atténuer la vulnérabilité des petits États insulaires en développement et apporter une aide aux îles de faible altitude déjà menacées. Par ailleurs, le système énergétique mondial n'est pas viable, alors que les sources d'énergie renouvelables offrent une perspective prometteuse. Les pays de l'Alliance ont été déçus qu'aucune date butoir n'ait été fixée à Johannesburg en ce qui concerne l'augmentation de l'utilisation des énergies renouvelables, mais ils soutiennent pleinement l'initiative annoncée par l'Union européenne. Enfin, les questions relatives aux océans ont été prises en compte dans le Plan de

Johannesburg; les pays de l'Alliance sont satisfaits du processus consultatif qui a permis de mettre les problèmes liés à l'océan en bonne place dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale et estiment qu'il doit se poursuivre.

40. Les progrès réalisés montrent l'importance indéniable du renforcement des capacités des petits États insulaires pour l'avenir. Il s'agit désormais de mettre au point une initiative à plus grande échelle que le fonds d'affectation spéciale Capacités 21, qui soit en mesure de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans tous les secteurs du développement durable. Les pays de l'Alliance ont bénéficié des activités d'organisations comme le PNUD, le PNUE, le FEM et la Banque mondiale et ils sont conscients de la valeur exceptionnelle de la coopération régionale. Il est donc nécessaire de mettre en place un système de partenariats reposant sur des institutions régionales et sous-régionales efficaces, qui réponde aux besoins immédiats et à long terme des populations des pays en développement.

41. **M. Gamaleldin** (Égypte) dit que l'élimination de la pauvreté et le développement durable sont une responsabilité commune du Nord et du Sud et qu'il convient d'établir des relations fondées sur la participation et la coopération internationale pour atteindre les objectifs décidés au niveau intergouvernemental. La mondialisation est à l'origine de difficultés qui risquent de conduire à une crise de confiance et à un manque d'autorité des instances multilatérales, ce qui s'ajoute à une aggravation des niveaux de pauvreté et des inégalités dans la répartition des revenus. Si l'on fait une analyse objective de la situation, on constate des déséquilibres, la pauvreté, le manque de démocratie dans la prise de décisions, en particulier en ce qui concerne les politiques monétaires qui peuvent causer l'effondrement des économies des pays en développement et réduire à néant en quelques instants les progrès économiques résultant de plusieurs décennies d'efforts. Le phénomène de la mondialisation est destiné à durer et c'est pour cela que l'Égypte appelle à un consensus pour en maximiser les avantages de façon que tous les États en reçoivent une part équitable, en évitant les conséquences néfastes. Les pays en développement ne profitent pas toujours de la mondialisation, pas seulement à cause des politiques suivies par eux, mais également en raison des déséquilibres structurels du système économique mondial. L'expérience récente montre que l'intégration

dans l'économie mondiale n'est pas la formule magique pour le développement. Des mesures locales et internationales sont nécessaires pour dynamiser les efforts d'amélioration de la gouvernance, qui doit bénéficier d'une priorité spéciale. Le degré de transparence dans la prise de décisions au sein des institutions internationales doit également être amélioré. Une action internationale commune est indispensable si l'on veut parvenir au développement, qui est une responsabilité collective sur les plans éthique, humain et politique des pays du Nord comme du Sud. L'intégration des politiques des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce prouve aujourd'hui qu'il est indispensable d'entreprendre des efforts conjoints pour sortir du cercle vicieux qui empêche d'atteindre les objectifs des différents sommets et conférences des Nations Unies et de la Charte.

42. L'Égypte estime qu'il est essentiel que l'ONU joue un rôle intégrateur des politiques de développement en mobilisant tous les efforts en vue d'un développement durable pour tous. Les résolutions de l'ONU dans le domaine économique ne sont pas effectivement mises en oeuvre; il convient de faire en sorte qu'elles ne soient pas un simple engagement moral, facilement ignoré et bafoué. Il est nécessaire de réagir sinon la crédibilité de la coopération multilatérale sera menacée, comme on le voit déjà dans l'amenuisement des ressources consacrées aux activités opérationnelles. L'objectif de développement durable pour tous exige de régler le problème de la dette des pays en développement et de coopérer dans les domaines qui les intéressent au premier chef, à savoir l'agriculture, le textile ou l'habillement, de comprendre les raisons de l'instabilité des cours des produits de base et d'augmenter l'aide publique au développement de façon à respecter les niveaux fixés au niveau international. Les pays développés doivent transférer les technologies nécessaires aux pays en développement et leur apporter une assistance technique de façon à combler le fossé de l'information, sérieuse menace pour les efforts de développement.

43. Le Sommet du Millénaire, la Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet mondial pour le développement durable sont les manifestations les plus récentes de l'attachement de la communauté internationale à la notion de développement durable. Il est nécessaire de



mettre en oeuvre les résolutions et les textes adoptés lors de ces conférences. L'histoire ne jugera pas les bonnes intentions, mais le succès. Le Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg répond aux espoirs des pays en développement, en particulier des pays africains, en conservant la dynamique du Sommet du Millénaire, de la Conférence de Monterrey et de la réunion de Doha. Les décisions prises à Johannesburg constituent un nouveau contrat entre pays développés et pays en développement et marquent une nouvelle phase de la coopération internationale.

44. Le début de la session de l'Assemblée générale a vu la présentation du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est une initiative élaborée par les Africains pour le compte des Africains, à partir d'une vision globale des problèmes du continent et des espoirs des peuples africains et de leurs dirigeants politiques pour un meilleur avenir. Le Partenariat s'engage à respecter tous les volets économiques, sociaux, politiques et environnementaux et à mettre au point des mécanismes institutionnels de façon que les partenariats aillent au-delà d'une déclaration d'intention et soient le signe de la responsabilité partagée, en reconnaissant les spécificités africaines dans le cadre de programmes ambitieux respectant les priorités en matière de développement.

45. Pour que l'Afrique atteigne l'objectif de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié avant 2015 le nombre de personnes vivant avec moins de 1 dollar par jour, certains pays devront réaliser une croissance économique au moins égale à 7 %. Cela ne sera possible que lorsque les réformes internes des États africains seront complétées par les efforts des pays développés pour supprimer les obstacles aux exportations africaines et permettre à l'Afrique d'obtenir une part équitable des flux financiers. Il est également nécessaire de régler le problème de la dette étrangère qui étouffe certains pays. Le programme de travail de la Deuxième Commission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale est considérable, mais l'Égypte pense que la Commission saura relever les différents défis et prendre ses responsabilités lorsqu'elle examinera les résolutions à adopter.

46. **M. Nambiar** (Inde) dit que les débats de la Conférence internationale sur le financement du développement (Monterrey) et du Sommet mondial

pour le développement durable (Johannesburg) bien que riches, puisqu'ils ont donné lieu à la définition de mandats et d'un programme d'action convenus en commun, n'ont pas répondu à l'attente de l'Inde, notamment pour ce qui est du niveau de l'engagement de la communauté internationale en faveur de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire et de l'éradication de la pauvreté. En effet, il faudrait, pour accomplir l'objectif d'une réduction de moitié, d'ici à 2015, de la proportion de personnes souffrant de la faim, pas moins de 24 milliards de dollars par an. À ces sommets, de même que lors de l'examen quinquennal du Sommet mondial de l'alimentation, aucun engagement de cette ampleur n'a été souscrit par la communauté internationale.

47. Il faut maintenant passer à la phase de l'exécution, traduire les engagements souscrits en actions concrètes, l'objectif important de 2015 n'étant plus éloigné que de 12 ans. L'inaction serait inconcevable et injustifiable.

48. À la Conférence de Monterrey, pour la première fois, les aspects complexes et divers du financement du développement ont été abordés de façon globale et il est à espérer que les fonds promis et annoncés par les pays développés seront rapidement versés. L'Inde a décidé pour sa part d'annuler la dette bilatérale que lui doivent les pays pauvres très endettés. L'Inde continuera à travailler au processus du financement du développement, auquel devront participer les acteurs les plus divers, en particulier les acteurs institutionnels. Il est actuellement débattu de la suite à donner à cette conférence au Conseil économique et social et dans les institutions de Bretton Woods. Il faut préciser dans le détail comment le dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement va s'attacher à mettre en oeuvre le Consensus de Monterrey.

49. Au Sommet mondial pour le développement durable, les États ont réaffirmé leur volonté d'atteindre les objectifs du développement durable et d'appliquer le Programme Action 21 en appliquant les principes de Rio, en particulier celui des « responsabilités communes mais différenciées ». L'Inde se félicite de l'inclusion d'un objectif relatif à l'assainissement comme la décision d'établir un Fonds mondial de solidarité. Il faudrait en finaliser les modalités dès cette session de l'Assemblée. Il faut également prendre rapidement des décisions sur la volonté de négocier,

dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, un régime international susceptible de sauvegarder un partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

50. Le développement durable doit se poursuivre au niveau national. L'Inde intègre cette notion de développement durable dans ses plans de développement. Il est impératif que la communauté internationale soutienne les efforts des pays en développement à cet égard. Or, le Sommet de Johannesburg a été décevant, les pays développés n'ayant pas souscrit des engagements datés et précis de fournir des ressources financières substantielles et de transférer les écotecnologies aux pays en développement. L'élaboration du programme de travail de la Commission du développement durable en vue d'une application effective du Programme Action 21 et du Plan d'action de Johannesburg doit commencer au plus vite.

51. Les négociations de l'OMC sur les questions relatives au développement n'ont guère progressé depuis la réunion ministérielle de Doha. En fait, pour que ce qu'on appelle l'agenda de Doha pour le développement soit réalisé, comme beaucoup le souhaitent, préoccupations des pays en développement concernant l'accès de leurs produits et de leurs services aux marchés des pays développés, en particulier dans l'agriculture, les textiles et l'habillement, la libre circulation des personnes, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires, les questions de mise en oeuvre et l'opérationnalisation des dispositions spéciales et différentielles doivent être abordées. On ne peut pas s'attendre à ce que les pays en développement souscrivent des engagements hors de proportion avec leur niveau de développement au moment où les subventions et autres mesures protectionnistes imposées par les pays développés continuent à exister et même augmentent. L'Inde est également d'avis que les problèmes qui ne sont pas directement liés au commerce, comme les problèmes de main-d'oeuvre, l'environnement et les investissements, ne soient pas liés à la libéralisation des échanges.

52. La reprise de l'économie mondiale est plus lente que prévu, et cela réduit les possibilités commerciales et diminue les investissements directs étrangers. Comme l'APD n'augmente pas et plafonne à 0,22 % du PNB des pays développés, cela aboutit à une contraction des apports financiers extérieurs aux pays en développement. Le résultat évident est une

diminution des taux de croissance de ceux-ci. Il est donc très important que l'aspect « développement » figure en bonne place dans le programme de travail des institutions multilatérales s'occupant des questions commerciales, monétaires et financières. L'Inde renouvelle son appel à une pleine participation des pays en développement, au processus de décision et à la fixation de normes économiques à l'échelle mondiale. Le bon gouvernement des entreprises est également une autre question qui appelle d'urgence une intervention de la communauté internationale, étant donné les difficultés récentes dans les milieux comptables.

53. L'Inde se félicite des débats sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et salue, par ailleurs, la création du bureau d'un haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Cela devrait accroître l'aide apportée à l'application de la Déclaration de Bruxelles pour les pays les moins avancés (A/CONF.191/12). L'Inde soutient aussi l'idée de procéder à un examen complet, en 2004, du Programme d'action de la Barbade pour les petits États insulaires en développement et demande que l'on prépare la conférence ministérielle sur la coopération en matière de transport en transit, qui devrait se tenir en 2003, et qui permettrait de tenir compte des préoccupations des pays de transit en développement.

54. **M. Briz Gutierrez** (Guatemala) s'associe à la déclaration du représentant du Venezuela au nom du Groupe des 77 et de la Chine. L'ONU, et spécialement la Deuxième Commission ont un rôle important à jouer dans la promotion du développement. Le Guatemala pense donc que le Consensus de Monterrey et le Plan d'action récemment adopté pour le développement durable doivent être une source d'inspiration pour les travaux qui commencent ce jour.

55. L'importance de ces deux réunions tient non seulement aux accords conclus, qui permettent d'adapter la machinerie institutionnelle du développement durable et de la coopération, mais aussi dans les processus préparatoires, qui ont dégagé de nouvelles dispositions originales. Il y a là le commencement d'un processus de coordination et de cohérence plus nettes non seulement au niveau intergouvernemental et gouvernemental mais aussi au niveau interinstitutionnel. Il doit y avoir une plus grande coopération entre la société civile et les

gouvernements pour mieux réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

56. La Deuxième Commission devrait donc s'assurer, au cours des mois qui viennent, que dans les domaines de sa compétence, les résultats obtenus reflètent adéquatement les accords et les engagements adoptés aux deux conférences internationales, ce qui aiderait le système des Nations Unies et les États Membres à mieux appliquer et mieux suivre de façon coordonnée et cohérente les engagements pris à ces deux conférences, étant entendu que la Déclaration du Millénaire constitue toujours le principal cadre de référence.

57. La Deuxième Commission devrait rationaliser ses travaux et notamment simplifier et améliorer ses méthodes de travail, peut-être en regroupant certains points de l'ordre du jour manifestement liés et réduire le nombre de rapports, qui sont parfois de qualité médiocre, et ne sont pas assez synthétiques et condensés. Les rapports soumis à la Deuxième Commission devraient authentiquement aider à obtenir de meilleurs résultats.

58. **M. Yusop** (Malaisie) rappelle que l'année a vu la convocation de deux grands sommets consacrés à des questions importantes et connexes, abordées selon des perspectives différentes mais attestant une volonté commune de suivre les promesses faites et de les voir pleinement honorées.

59. La tâche est énorme. La communauté internationale doit jeter un regard critique sur ce qu'il y a lieu de faire et rameuter les volontés politiques indispensables pour traduire les diverses idées et propositions en mesures concrètes, en allant au-delà d'une stigmatisation stérile qui ne profite à personne. Le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg ont exploré toutes les questions prioritaires et ont rappelé l'urgence des problèmes de la pauvreté, de l'inégalité et de la dégradation de l'environnement; les importantes conclusions de ces deux sommets doivent maintenant être vigoureusement appliquées.

60. Comme le temps manque, tout doit être fait aux niveaux national et régional pour soutenir le processus diplomatique mondial, sans méconnaître les risques potentiels de recul, dont témoignent le grand nombre d'accords internationaux qui n'ont pas été appliqués. Des structures doivent être mises en place pour que le processus aille de l'avant et ne reste pas lettre morte.

61. Le Consensus de Monterrey et le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg contiennent l'important principe des « responsabilités communes mais différenciées ». Pour passer de la volonté politique à l'action concrète, il est nécessaire de mobiliser des ressources financières nouvelles et additionnelles.

62. L'ONU doit continuer à servir de forum pour la réalisation du bien commun de tous les États, pas seulement les riches et puissants. L'ONU doit s'occuper plus activement encore qu'aujourd'hui des questions de développement, et notamment des capacités opérationnelles. Elle doit démontrer qu'elle peut assurer une coordination efficace au niveau macroéconomique et veiller à ce que les délibérations et décisions aient bien un impact et une influence sur les décisions prises ailleurs. Les deux textes offrent une base nouvelle pour un renforcement des partenariats entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods, la société civile, le secteur privé et les ONG, car l'éradication de la pauvreté et le sauvetage environnemental de la terre appellent une responsabilité collective et un effort soutenu de tous les acteurs.

63. La crise du développement et la crise de l'environnement doivent être abordées ensemble, car le temps manque. Les solutions doivent être profitables à tous, et non pas à des groupes particuliers de pays. Les pays en développement se doivent de réformer leurs politiques, attirer l'investissement étranger et créer un climat favorable à celui-ci. Pour des raisons évidentes, ils ne sauraient se contenter du principe appliqué par les pays développés, à savoir « pollution d'abord, traitement ensuite ». C'est dès la phase initiale, dès la phase conceptuelle du processus de développement qu'il faut s'engager dans la voie d'un développement durable.

64. Les relations Nord-Sud demeurent dissymétriques; pour corriger cette dissymétrie, il faut un partenariat authentiquement synergique. Il faut pour cela augmenter l'aide publique au développement, trouver des ressources nouvelles et additionnelles, créer un climat financier international favorable, transférer les technologies, créer des capacités, notamment des ressources humaines et développer les équipements physiques dans les pays en développement. Le développement durable suppose non seulement une bonne conduite des affaires internationales et nationales, mais aussi une

restructuration harmonieuse des relations des pays développés et en développement.

65. Le commerce est une condition essentielle du développement durable. Le système commercial multilatéral paraît décevant à beaucoup de pays en développement car il joue souvent contre eux. Or, le commerce international est un jeu à somme non nulle. Le renforcement du système commercial multilatéral serait dans l'intérêt de tous les pays développés et en développement. Comme la mondialisation se poursuit à un rythme assez rapide, il faut faire beaucoup plus pour s'assurer que les pays en développement soient réellement intégrés à l'économie mondiale. Pour cela il faut ouvrir à leurs produits les marchés des pays développés, réduire les crêtes tarifaires, abandonner le principe de l'escalade tarifaire. Les engagements souscrits à Bruxelles (A/CONF.191/12) et à Doha en vue de l'ouverture, en franchise et en l'absence de contingents, des produits venant des PMA doivent être honorés sans retard.

66. Les politiques structurelles doivent aboutir à la fois à la réduction des obstacles tarifaires et à l'abandon des subventions qui, au Nord, faussent les conditions du commerce avec le Sud. Le commerce mondial devrait être un des moyens de réduire de moitié la pauvreté, d'ici à 2015, l'un des objectifs du Millénaire en matière de développement.

67. La volonté de réaliser les objectifs consignés dans le Consensus de Monterrey et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, comme dans les résultats d'autres sommets des Nations Unies, suppose un renouvellement de l'esprit de la coopération internationale. La communauté internationale doit s'engager fermement en faveur du multilatéralisme, de façon à le rendre fonctionnel. Le Nord et le Sud doivent en finir avec la fracture Nord-Sud, qui polarise leurs relations. Avec la mondialisation, de nouveaux partenariats entre le Nord et le Sud, et entre les gouvernements et toutes les parties prenantes sont donc d'importance essentielle.

*La séance est levée à 13 heures.*